



Presse Nationale

> Politique



L'inter

Présidentielle, affaire «Soro»... Sidi Touré (Porte-parole du gouvernement): «Pour le gouvernement, l'élection présidentielle aura lieu en octobre 2020»

Sidi Touré, ministre de la Communication et des Médias était l'invité, hier dimanche 10 mai 2020, du journal de 13 heures de la RTI1. L'occasion pour le porte-parole du gouvernement de se pencher sur les questions d'actualité, notamment l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, l'affaire « Guillaume Soro » et la santé du Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly. Il s'est voulu rassurant, indiquant que le scrutin aura lieu «en octobre». Selon lui, le gouvernement travaille à rendre ce scrutin réalisable. Ce, malgré la maladie du Covid 19. « Le véritable maître d'œuvre de ces élections reste la Commission électorale indépendante (CEI) qui, dans son rôle, nous donnera à un temps opportun le calendrier opérationnel après avoir apprécié le contexte », a-t-il prévenu.



le jour

En repos médical à Paris : Amadou Gon Coulibaly reçoit les prières des fidèles chrétiens et musulmans

Ali Badarah Konaté, président du mouvement LRD Nouvelles énergies, a demandé des prières œcuméniques pour le Chef du gouvernement, Amadou Gon Coulibaly, en repos médical à Paris. Hier dimanche, dans les lieux de culte catholiques et évangéliques des communes de Koumassi, Bingerville, Daloa..., les ministres religieux dans le strict respect des mesures sanitaires, ont prié pour le prompt rétablissement du Chef du gouvernement.

> Economie



Le PATRIOTE

Point presse du gouvernement : Les camions de bétail et de vivres exclus du couvre-feu

« Désormais, les camions de bétail et de vivriers sont exclus du couvre-feu. Les camions de bétail et de vivriers peuvent circuler 24/24 pour permettre l'approvisionnement des marchés », a déclaré, dimanche 10 mai, le ministre du Commerce et de l'Industrie, au point presse du gouvernement sur la gestion de la crise engendrée par le Covid-19. Souleymane Diarrassouba, avant de revenir en détail sur les décisions prises par le gouvernement et exécutées par son département, a indiqué que «Tous les indicateurs sont au vert concernant l'approvisionnement des marchés et la maîtrise des prix ».

> Société



Le PATRIOTE

Eau potable, grand Abidjan : Tchagba lance les travaux de raccordement de 155 sous-quartiers

Le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba a procédé, le vendredi 8 mai, dans la commune de Yopougon, au lancement des travaux de raccordement de 155 sous-quartiers non canalisés du Grand Abidjan au réseau national. Ces travaux d'un coût de 47 milliards de FCFA profiteront à 1,6 million de personnes. Ils s'inscrivent dans le cadre du projet Amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF), une composante du vaste programme Eau pour tous. Selon le ministre de l'Hydraulique, ces travaux visent à finir avec l'image de femmes tapant sur les casseroles à travers les communes d'Abidjan pour crier leur ras-le-bol face à la pénurie d'eau dans certains quartiers.

Lutte contre le coronavirus : Le ministère de l'Intérieur corse les dossiers pour sortir d'Abidjan



Le ministre de la sécurité et de la Protection civile, Vagondo Diomandé, exige désormais, au nombre des pièces à fournir afin d'obtenir le laissez-passer pour sortir d'Abidjan, un test au coronavirus négatif. Il l'a dit, le vendredi 8 mai 2020, lors de la conférence de presse du gouvernement, pour approfondir les grands axes des mesures annoncées par le président de la République, dans son discours à la nation, un jour avant. La décision a été prise parce que depuis le 21 avril, aucun cas de coronavirus n'a été enregistré à l'intérieur du pays.



Lutte contre le Coronavirus : Le ministre de la Santé fait le point

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a enregistré ce jour, dimanche 10 mai 2020, 33 nouveaux cas de Covid-19 sur 322 échantillons prélevés soit 10,2% de cas positifs, 25 guéris et 0 décès. A la date du 10 mai, la Côte d'Ivoire compte donc 1 700 cas confirmés dont 794 personnes guéries, 21 décès et 885 cas actifs. Le nombre total d'échantillons est de 13 663. Depuis le 21 avril 2020, aucun cas de Covid 19 n'a été notifié à l'intérieur du pays. Tous les nouveaux cas positifs ont été enregistrés dans le Grand Abidjan. « Je remercie et félicite tous les acteurs de la santé pour leur engagement et leur dévouement dans la lutte contre la pandémie », a dit Aka Aouélé.



La plateforme d'inscription en ligne pour les autorisations de sortie disponible

Au cours du point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le 09 mai 2020 à Abidjan, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, a annoncé la mise en place d'une plateforme pour l'inscription en ligne de tous les élèves, enseignants et personnels administratifs confinés à Abidjan, afin d'organiser le retour sécurisé de ceux-ci vers l'intérieur du pays du 11 au 17 mai 2020. Cette plateforme est le www.education.gouv.ci/covid-19-identification-menetfp-pour-autorisation-de-sortir-dabidjan.



Les cinq prières autorisées dans les mosquées de l'intérieur du pays

Les cinq prières obligatoires sont désormais autorisées dans les mosquées de l'intérieur du pays. C'est la nouvelle mesure arrêtée dans un communiqué par le Comité de veille de la lutte contre le COVID-19 de la communauté musulmane présidé par l'imam Bachir Ouattara. L'annonce a été faite au cours d'une réunion en présence des premiers responsables du Conseil supérieur des imams, des mosquées et des affaires islamiques en Côte d'Ivoire (COSIM) et du Conseil des imams sunnites de l'association des musulmans sunnites de Côte d'Ivoire, le samedi 09 mai à la grande mosquée de la Riviera Golf. La fermeture des mosquées après l'accomplissement de chaque prière est obligatoire. Les prières doivent se faire en respectant les mesures de distanciation sociale et le nombre de personnes à l'intérieur de la mosquée ne devra pas excéder 200. Chaque fidèle devra porter son cache-nez et venir avec son tapis de prière.



Enseignants contractuels : Kandia s'engage à payer trois mois de salaire

Répondant aux différentes préoccupations exprimées en marge du point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le 09 mai 2020 à Abidjan, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, s'est engagée à payer les salaires des enseignants contractuels qui sont sans rémunération depuis trois mois : « les enseignants contractuels percevront leurs salaires dès la semaine prochaine. Toutes les dispositions ont été prises pour cela ». Par ailleurs, la ministre a désapprouvé le choix de certains promoteurs et fondateurs d'établissements privés d'opter pour le chômage technique de leurs enseignants. Elle a averti que cela n'est pas acceptable.



Reprise des cours : Kandia Camara fait de grands réaménagements

Au point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le 09 mai 2020 à Abidjan, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, a annoncé le démarrage effectif des cours dans les écoles primaires publiques et privées sur toute l'étendue du territoire national, à partir du lundi 18 mai 2020, à l'exception des Directions régionales d'Abidjan, Dabou, d'Aboisso et de la Direction départementale de Grand-Bassam. Au niveau de l'enseignement préscolaire, les tout-petits de la maternelle dont le programme était presque achevé lorsque la mesure de fermeture des écoles est intervenue, seront mis en vacances. Il y a également le réaménagement du calendrier scolaire allant du 18 mai au 14 août 2020, période au cours de laquelle tous les enseignements et évaluations doivent se tenir, en commençant par les révisions et la consolidation des acquis des apprentissages à distance. Au titre de l'enseignement secondaire général et technique, les cours reprendront normalement dès le lundi 18 mai 2020, dans les établissements à faibles effectifs tandis que dans les établissements à gros effectifs, la rentrée se fera progressivement en commençant par les classes

d'examen (Troisième et Terminale). La ministre a annoncé la répartition spatiale des élèves dans les salles de classe en tenant compte des mesures et gestes barrières. Ces dispositions seront rigoureusement et méthodiquement observées sur une période de deux semaines, avant d'envisager la rentrée des classes intermédiaires. Le Programme d'Enseignement à Distance en direction des classes intermédiaires se poursuivra pendant cette période d'observation. Kandia Camara a déclaré que le calendrier général des examens à grand tirage et les opérations d'affectation en sixième et d'orientation en seconde feront l'objet d'un aménagement dès la semaine prochaine.

> Sport



CAN 2023, Stade de Yamoussoukro : Le ministre des Sports satisfait du taux de réalisation des infrastructures

Claude Paulin Danho était le vendredi 8 mai 2020 en visite de travail à Yamoussoukro afin de se rendre compte de l'état d'avancement des infrastructures sportives à réaliser dans la capitale politique ivoirienne dans le cadre de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2023. Ces infrastructures sont quatre stades d'entraînement dont deux stades de l'INP-HB, 1 au Lycée scientifique, 1 à l'ex-Hôtel Parlementaire et le stade principal de 20.000 places. Au terme de cette visite, Claude Paulin Danho s'est félicité du bon déroulement des travaux malgré la pandémie du Covid-19, qui sévit en ce moment.

Vu sur le Net

> Economie



Reprise des activités touristiques et de loisirs à l'intérieur du pays : les acteurs invités à appliquer les mesures barrières

Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, a demandé à l'ensemble des acteurs du secteur qui ont rouvert depuis le vendredi 8 mai 2020 à l'intérieur du pays, d'appliquer les mesures barrières et de protection au sein de leurs établissements. Il s'exprimait au cours du point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le 09 mai 2020 à Abidjan. Il a rappelé avoir mis en place une équipe de travail dédiée à l'assistance des acteurs du secteur dans la constitution de dossier d'éligibilité à l'un des différents fonds mis à disposition par l'Etat. Notamment le fonds de soutien aux PME et le fonds de soutien aux grandes entreprises. (Source : CIGG)



Chute des cours mondiaux du pétrole: Moussa Sanogo explique l'impact sur la Sir et les caisses de l'État aux sénateurs

Le ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a apaisé les inquiétudes des sénateurs quant aux conséquences que pourrait avoir la chute vertigineuse des cours mondiaux du pétrole sur les sociétés pétrolières nationales, notamment la Société ivoirienne de raffinage (Sir). Le 7 mai 2020, à Yamoussoukro, devant les sénateurs de la Commission des affaires économiques et financières (Caef), le ministre a indiqué, en substance, qu'au final, il se passe un jeu d'équilibre. « Pour la Sir, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle parce que cela va jouer sur ses prix de vente. Mais pour l'État, cela laisse un peu plus de marge en matière de prélèvements fiscaux. En revanche, lorsque les coûts sont orientés à la hausse, cela fait de bons chiffres pour les entreprises pétrolières. Mais l'État est obligé de renoncer à un certain niveau de taxation pour que le prix à la pompe soit supportable pour les ménages », a-t-il expliqué.

> Société



Souleymane Diarrassouba : « Actuellement, la Côte d'Ivoire peut produire 12 millions de masques réutilisables par mois »

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a déclaré hier que la Côte d'Ivoire dispose d'une capacité de production de masques réutilisables estimée à 12 millions d'unités par mois grâce aux 13 entreprises certifiées par Codinorme. C'était lors de la conférence de presse quotidienne sur la pandémie à Coronavirus au ministère de Sécurité et de la Protection civile au Plateau. Souleymane Diarrassouba a aussi indiqué que 300 agents sont déployés sur l'ensemble du territoire pour s'assurer de l'approvisionnement suffisant des marchés et du respect des prix dont le plafonnement a fait l'objet d'échanges avec les producteurs et les commerçants.

Le test du COVID-19 désormais exigé pour sortir d'Abidjan

Pour sortir d'Abidjan, il faudra désormais montrer patte blanche en ce qui concerne le statut sérologique vis-à-vis du Coronavirus. Autrement dit, il faudra prouver qu'on n'est pas porteur du Coronavirus. Le ministre de la Sécurité, Gal Vagondo Diomandé, a révélé ce vendredi les dispositions qui accompagnent l'assouplissement des mesures contre le COVID-19 annoncées jeudi soir par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara. « Tout ceux qui demanderont des laissez-passer devront prouver par un test négatif leur état de santé par rapport au COVID-19 », c'est-à-dire un « document médical qui atteste que vous n'avez pas le COVID-19 », a insisté le ministre lors du point de presse quotidien sur l'évolution de la pandémie. Cette disposition est valable pour les populations des autres localités qui veulent rentrer à Abidjan.



Enseignement secondaire général et technique à gros effectifs : une rentrée progressive qui commencera par les classes de Troisième et Terminale

Au titre de l'enseignement secondaire général et technique, les cours reprendront normalement dès le lundi 18 mai 2020, dans les établissements à faibles effectifs tandis que dans les établissements à gros effectifs, la rentrée se fera progressivement en commençant par les classes d'examen (Troisième et Terminale). Ces informations ont été données par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, au cours du point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le 09 mai 2020 à Abidjan. La ministre a annoncé la répartition spatiale des élèves dans les salles de classe en tenant compte des mesures et gestes barrières. Ces dispositions seront rigoureusement et méthodiquement observées sur une période de deux semaines, avant d'envisager la rentrée des classes intermédiaires. (Source : CICG)



Etablissements privés : La mise au chômage technique des enseignants par les fondateurs est inopportune et inacceptable, selon Kandia Camara

Au point de presse quotidien sur la pandémie à Coronavirus (COVID-19), le samedi 09 mai 2020, à Abidjan, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, a mis en garde les promoteurs et fondateurs d'établissements privés contre la mise au chômage technique de leurs enseignants et le non-paiement de leurs salaires. Selon elle, la mise au chômage technique des enseignants par les fondateurs est inopportune et inacceptable parce que l'année n'est pas déclarée blanche et ces enseignants n'ont pas choisi de rester à la maison. Elle a félicité les promoteurs et fondateurs d'établissements privés qui continuent de payer le salaire de leurs enseignants malgré la fermeture des écoles. « J'encourage les autres à le faire. Nous tenons absolument à ce que les salaires des enseignants soient payés », a insisté la ministre. (Source : CICG)



Manque de sang dans les hôpitaux : Les populations invitées urgemment dans les centres nationales de transfusion sanguine

Selon une affiche publiée sur la page officielle du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le taux du don de sang a baissé de 70 % dans cette période sensible de crise sanitaire. Pour combler ce déficit, le Centre national de transfusion sanguine invite les citoyens à se mobiliser massivement pour donner de leur sang afin de sauver des vies humaines. « Nous avons tous en nous du sang, cette substance qui permet d'éviter les drames liés au manque de sang dans nos hôpitaux. Nous avons du sang qui coule dans notre corps, et la vie de nombreux malades dépend de notre main tendue. Donnons de notre sang. Maintenons cette chaîne de solidarité qui permet de sauver des vies. Nos sites vous attendent sur l'étendue du territoire nationale, du lundi au vendredi entre 7H30 et 13H", lit-on dans le communiqué publié par le ministère de la Santé.



Trente usines de production d'eau équipées de générateurs de reprise d'ici fin septembre (Ministre)

Le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba a annoncé samedi l'équipement, d'ici fin septembre, de 30 stations stratégiques de production d'eau de générateurs de reprise en cas d'interruption de l'électricité pour maintenir la distribution d'eau en continue 24/24, au terme d'une visite de suivi-évaluation entamée jeudi. « Lorsque l'électricité se coupe, la fourniture d'eau s'arrête. Et lorsqu'elle est rétablie, il faut un temps pour remettre les instruments en marche. Et cela fait que souvent, nous avons 24 heures de manque d'eau dans les ménages. Cette situation est très dommageable pour les populations, et c'est en cela que nous avons mis en place la stratégie d'équiper dans les premiers temps 30 stations stratégiques du pays de

générateurs de reprise. C'est-à-dire, lorsqu'il y a une coupure, le générateur reprend immédiatement l'électricité », a expliqué M. Tchagba.

> Sport



CAN 2023 : Danho Paulin effectue une mission d'évaluation des infrastructures sportives et d'hébergement de Bouaké

Le ministre des Sports, Danho Paulin Claude, a effectué samedi une mission d'évaluation des infrastructures sportives et d'hébergement en construction à Bouaké dans le cadre de la CAN-2023 prévue pour se dérouler en Côte d'Ivoire. Au cours de cette mission, il a visité successivement le chantier de la cité CAN située au quartier Kennedy, les chantiers des quatre stades d'entraînement qu'abritent le lycée classique, le lycée technique, le collège technique et l'ancien stade municipal et celui du stade de la paix de Bouaké qui verra sa capacité d'accueil passée de 25 000 à 40 000 places au terme des travaux de rénovation.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic www.gouv.ci



@gouvci



@gouvci.official



gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.